DTN/ITR

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°001/AMI/DTN-SEPCONGO/2019 du 27 Février 2019.

1. Introduction

Dans le cadre du programme de maintenance de ses réservoirs de stockage de produits pétroliers de son dépôt d'USOKE à LUBUMBASHI dans la province du KATANGA, SEP-CONGO lance le présent avis à manifestation d'intérêt pour présélectionner les entreprises de constructions mécaniques spécialisées dans le domaine de la chaudronnerie, régulièrement immatriculées en République Démocratique du Congo, en règle avec leurs obligations fiscales et administratives et justifiant d'une capacité technique, financière et opérationnelle suffisante ainsi que d'une expérience avérée dans le domaine concerné.

Ceci, afin de les inviter par la suite, à soumettre leur proposition technique et financière pour des travaux à réaliser dans ledit dépôt.

2. Dossier de candidature

Ce dossier de candidature rédigé en français aura pour titre :

« AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°001/AMI/DTN-SEP CONGO/2019 DU 27 FEVRIER 2019 pour la présélection des entreprises techniques de constructions mécaniques chargée de la réalisation des travaux de chaudronnerie ».

Et comprendra les éléments ci-après :

- Une lettre de manifestation d'intérêt datée et dûment signée par le représentant légal de l'entreprise.
- Le statut de l'entreprise légalisé, et les coordonnées exactes de son siège social.
- L'organigramme de la société et les qualifications et expériences du personnel technique clé de l'entreprise
- L'attestation d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.
- L'inscription au registre de commerce, le numéro d'identification nationale, le numéro d'impôt, et la lettre d'assujettissement à la TVA
- L'attestation fiscale en cours d'exercice (quitus fiscal)
- La liste des équipements disponibles, et une description des ateliers
- La liste des marchés antérieurs réalisées au cours des cinq dernières années ainsi que les attestations de bonne fin d'exécution des travaux y afférents.
- Toute autre information que le soumissionnaire jugera pertinente pour rendre compte de ses qualifications, de ses références et de ses moyens techniques pour la réalisation des travaux de chaudronnerie.

3. Critères de qualification

3.1. L'avis de manifestation d'intérêt s'adresse à toutes les entreprises de constructions mécaniques **installées à LUBUMBASHI au KATANGA en République Démocratique du CONGO** et spécialisée dans la chaudronnerie.

3.2. L'Entreprise doit être une entreprise de construction mécanique disposant d'une équipe multidisciplinaire et de différents ateliers de construction dont un atelier mécanique avec différentes machines de façonnage,

3.3. L'entreprise doit fournir les documents prouvant qu'elle dispose des ressources humaines, techniques et de l'expérience nécessaire pour mener à bien l'exécution des prestations.

3.4. Elle ne doit pas être sous le coup d'une suspension, d'une interdiction, d'une exclusion ou d'une liquidation des biens

3.5. L'entreprise doit être en règle vis-à-vis de l'administration publique de la République Démocratique du CONGO (situation fiscale, législation du travail).

4. Envoi de dossiers de candidature.

Les entreprises intéressées par cet avis à manifestation d'intérêt sont invitées à envoyer leur dossier de candidature uniquement par mail au format PDF, à l'adresse : baylon.mawamba@sep.cd ou gisele.ngongo@sep.cd au plus tard **le 15 mars 2019 à 12h00 (heure de KINSHASA – GMT+1).**

Passé ce délai aucune candidature ne sera acceptée.